

DEPARTEMENT DU DOUBS----
ARRONDISSEMENT DE BESANCON----
CANTON D'ORNANS----
Délibération n° 19-2025**COMMUNE DE TREPOT
25620 (INSEE 25569)****Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 septembre 2025**

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-deux septembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la commune de TREPOT, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MOUGIN, Maire.

Objet :**ADHESION DU SIE
DE VELLEROT-LES-VERCEL
AU SIEHL**

Date & affichage de convocation :

17/09/2025

En nombre, les membres :

- en exercice : 13
- présents : 10
- ayant pris part au vote : 12
- ayant donné procuration : 2

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présent(e)s : Mme Nathalie PERROT, Mme Sabrina HANRIOT-COLIN, M. Mathieu JUILLARD, Mme Stéphanie MILLET, M. Gérard MOUGIN, M. Denis PERROT, M. Pierre PROST, M. Didier TAILLARD, Mme Céline VUITTON, Mme Sophie BARTOLOZZI,

Absent(e)s excusé(e)s avec procuration : M. Stéphane HENRIOT-COLIN donne procuration à M. Didier TAILLARD, Mme Marine LATHELIER donne procuration à Mme Nathalie PERROT, M. Jean-Claude DOLE (sans procuration).

Absent(e)s non excusé(e)s :

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil, **Mme Stéphanie MILLET** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le **Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Vellerot-lès-Vercel** a sollicité une adhésion au Syndicat mixte des Eaux de la Haute-Loue au 1^{er} janvier 2026.

Il précise que le Comité syndical du 17 juin 2025 a validé par délibération cette demande.

En application des dispositions du CGCT, la présente délibération est soumise à l'accord des collectivités membres du SIEHL, qui doivent se prononcer dans les conditions de majorité qualifiée prévues par les textes.

La décision finale sera prise par arrêté de Monsieur le Préfet du Doubs ;

L'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'adhésion du **Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Vellerot-lès-Vercel** au SIEHL à compter du 1^{er} janvier 2026
- Prend acte des conséquences de cette décision, à savoir une dissolution de plein droit du SIEVV à cette même date, une substitution du SIEHL à ce dernier et une adhésion des communes de Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe au SIEHL

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance à Trepot les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard MOUGIN

